



SLALOM DE HANNUT Mercredi 15 AOUT 2018

CLUB ORGANISATEUR : ECURIE HESBAYE ASBL (LG 18 – N°ENTREPRISE : 409794217)

Rue Lambert Mottart, 21 - 4280 HANNUT

Président : RAVET Jacques

Secrétaire : MUSICK Fabienne

Trésorier : MUSICK Fabienne

REGLEMENT PARTICULIER

SLALOM de HANNUT Mercredi 15 Aout 2018

Adresse du contrôle administratif préliminaire :

Chapiteau > en face du Cimetière, à côté de la Carrosserie POLYCAR.
Rue de l'EUROPE, 19 à 4280 HANNUT

Adresse E-Mail de l'organisateur : lambert.sevrin@skynet.be et copie à ecuriehesbaye@gmail.com

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	: SEVRIN Lambert	Lic. ASAF N° 419
Directeurs de course adjoints	: GASPARD Armand	Lic. ASAF N° 542
	: RAVET Jacques	Lic. ASAF N° 401
Directeur de sécurité	: DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF N° 454
Directeurs de sécurité adjoints	: COLLIGNON Eddy	Lic. ASAF N° 541
	: LEGRAND Jean-Marc	Lic. ASAF N° 616
Secrétaire du meeting	: JAVAUX Olivier	Lic. ASAF N° 549
Relations concurrents	: WALEFFE Alain	Lic. ASAF N° 551

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commission Sportive	Président de Collège : JENET Michel	Lic. ASAF N° 112
	Adjoint : KRÖNER André	Lic. ASAF N° 347
	Stagiaire : RENSON Colette	Lic. ASAF N° 867
Commission Technique	Président de Collège : LEMMENS Jean-Christ.	Lic. ASAF N° 467
	Adjoint : LEMMENS Alain	Lic. ASAF N° 461
	Secrétaire : PHILIPPENS Esméralda	Lic. ASAF N° 458
Observateur ASAF	: VANDERLIN, Pierre	Lic. ASAF N° 113

Equipe médicale : CRS Médecins

Ambulances : PARAMEDICAL SERVICES asbl

Nombre : 1

CHAPITRE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Art. 1. - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF, au Règlement Particulier Slaloms ASAF et au présent règlement.

a) Organisateur : Ecurie Hesbaye asbl / rue Lambert Mottart, 21 à 4280 Hannut

Dénomination :

SLALOM de HANNUT

Date : Mercredi 15 Aout 2018

Fléché depuis : E 40 sortie 28 et Centre de Hannut. :

b)- Slalom comptant pour les championnats : Fédéral Slaloms Championship, Fédération Wallonie-Bruxelles, CSAP Liège, Brabant Fr, Hainaut, Luxembourg et Namur.

- Slalom repris au challenge « les Bourlingueurs » de l'ASAF.

- Slalom repris au calendrier du « L » challenge Slalom organisé par le P.A.K Limburg.

c) Permanences avant (jusqu'au 14 / 08 / 2018 et après l'épreuve :

www.hesbayemotorclub.be

lambert.sevrin@skynet.be, ecuriehesbaye@gmail.com

Fax : 085/ 31 46 00

SEVRIN Lambert. Chée F. Terwagne, 178 à AMAY Tél : 0477 / 29 66 97

RAVET Jacques. Rue des Sources, 4A à 4280 HANNUT - Tél : 0475 / 81 38 75

Pendant l'épreuve : rue de l'Europe, 19 (face au cimetière) Tél : 0477/ 29 66 97 ou 0491 / 19 17 62

d) Timing

08 H 45: début des vérifications administratives

09 H 00 : début des vérifications techniques

09 H 30 : début de la reconnaissance pedestre

10 H 30 : fin des inscriptions

10 H 30 : fin des vérifications administratives

10 H 45 : fin des vérifications techniques

11 H 15 : fin de la reconnaissance pedestre

11 H 30 : affichage de la liste des voitures et pilotes qualifiés + BRIEFING

12 H 00 : PREMIER DEPART

Art. 2. - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

a. **PILOTES ADMIS** : Tous les pilotes **majeurs**, détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique.

Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

La Division 5 – "ACCESS" (Voir Art. 2.2.6 du R.P. Slalom)

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation (Attention : plaques « Z. » interdites)**, comportant au moins deux places côte à côte et **strictement conformes à leur éventuel* P.V.A.** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

*Les véhicules anciens immatriculés, mis la première fois en circulation sans certificat de conformité, sont également les bienvenus pour autant qu'ils ne soient équipés d'aucun attribut de compétition.

Les véhicules « Tout Terrain » ne sont, toutefois, pas admis.

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

b. **VOITURES ADMISES** : voir art. 2 du R.P. Slalom.

c. **NUMEROS** : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF.

Art. 3. - Participation

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la possibilité d'emmener un passager dans les épreuves de Slalom de l'ASAF est supprimée.

a. La **demande d'engagement, la fiche des « vérifications » ainsi que le formulaire « photocopies des licences »** dûment complétés devront parvenir pour le **12/08/2018** à l'adresse suivante :

SEVRIN Lambert

Chée Freddy TERWAGNE, 178 à 4540 AMAY

mail : lambert.sevrin@skynet.be. Tél : 0477 / 29 66 97 Fax : 085 / 31 46 00

Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve, à midi, cad le **13/08/2018**), le droit d'engagement sera majoré de **10 €**. Ce qui précède n'est pas d'application en Div 5. L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de **250 €**. Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve, au plus tard à 10 h 15.

b. **Les frais d'inscription** s'élèvent à : **60 €**, sauf **DIV 1 : 50 € et Access : 27 €**, numéros non compris (**3 €**).

c. Le **paiement des droits** d'engagement s'effectuera :

- soit sur le compte **BE 32 3400 8584 1402** (il devra être enregistré sur notre compte en date du **12/08/18**, attention au délai bancaire et pour rappel aucune preuve de paiement ne sera prise en considération !

- soit le jour de l'épreuve.

ATTENTION : Si paiement anticipé par BANQUE :

- les montants deviennent 55 € au lieu de 60€ / 45€ au lieu de 50 et 25€ au lieu de 27€.

- d. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule (pas autorisé en Div. 5 Access mais il est possible qu'un pilote s'inscrive en Access et qu'un autre, sur la même voiture, s'inscrive en Division 1) sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.** Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.
- e. **Licences annuelles :** La licence annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.
L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.
Si demandeur de **45 ans ou plus : examen cardiologique** préalable requis.
- En Division **1** et en Division **5 – Access** (cette dernière, non chronométrée) la licence annuelle **L** (30 €) de l'ASAF ou la licence **R** de la VAS seront suffisantes*. L'obtention de cette licence n'est pas soumise à un agrément médical (déclaration personnelle de non contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante) ;
 - En Division **2 et 3**, la licence **C** (30 €) de la VAS ou de l'ASAF) seront suffisantes*. L'obtention de cette licence est soumise à un agrément médical et un examen cardiologique préalable est requis pour les demandeurs de 45 ans ou plus ;
 - * Les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'une licence **B** (80 €) ou une supérieure, encore (90 €), s'ils répondent aux éventuelles conditions requises, ces licences présentant des maxims de garanties d'assurances plus élevés.
 - En Division **4**, la licence doit être du niveau **A4** (VAS ou ASAF), au minimum.
- f. **Titres de Participation journalière :** Des T.P. des mêmes niveaux que les licences dont question ci-dessus (TP-L, TP-C, TP-B, TP-A4) seront disponibles sur place, le jour de l'épreuve (formulaire médical ASAF à faire compléter par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical, **sauf** pour le TP-L).
- Prix des **TP** : TP-L *= **10 €** - TP C* = **15 €** - TP- B, TP A4= **50 €**
*Comme pour les licences annuelles, les participants qui le désirent peuvent, bien évidemment, solliciter l'obtention d'un TP – **B** (50 €), ces TP présentant des maxims de garanties d'assurances plus élevés.

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE 'ÉPREUVE

Art. 4. - Vérifications Administratives

- a. Les vérifications administratives auront lieu de **8 h 45' à 10 h 30** au **Chapiteau situé au 19, rue de l' Europe à Hannut.**

Art. 5. - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents
b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 09 h 00 à 10 h 45

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6. - Parcours

- a. Situation : ZONING de Hannut
b. Longueur : 1700 mètres
c. Nombre de manches prévues : 3 ou 4.
d. Nombre de boucles par manche : 1.
e. La reconnaissance PEDESTRE du parcours aura lieu de 09 h 30 à 11 h 15.

Art. 7. - Prescriptions de l'épreuve

- a. Les **départs** seront donnés à partir de 12 h, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le **PARC DES CONCURRENTS**. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une **bâche** de 4m sur 3m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par infraction constatée

Art 8. - Challenge Sigma (voir Art. 5.2. Encadré du RP Slalom).

Le classement de ce challenge sera établi en additionnant les résultats des concurrents lors de toutes les manches organisées, à l'exception d'une seule (la moins bonne ou une manche non disputée).

Ce classement deviendra, donc, différent du classement traditionnel officiel de l'épreuve dès qu'une troisième manche sera organisée.

L'organisateur récompensera, lors de sa remise des trophées, les 3 premiers classés.

Dans le cas où, seulement deux manches seraient organisées, il ne serait pas établi de classement du « Challenge Sigma ».

Art. 9. - Affichage - Classements

- a. Affichage : avant, pendant et après l'épreuve : *Carrosserie POLYCAR / rue de l'Europe, 19*

Les classements suivants seront établis :

Classement général (Divisions 1 2 3) > aux 3 premiers.

Classement général (Division 4) > aux 3 premiers.

Classements dans chaque classe (Div 1-2-3 > classes de 1 à 9) > aux 3 premiers.

Classement du « Challenge Sigma » > aux 3 premiers.

Classement général (Division 5 – Access) > aux 3 premiers.

Classement inter écuries en Div 1-2-3

Classement « première dame » en Div 1-2-3

CHAPITRE 4 - FIN DE L'EPREUVE

Art. 10. - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu au maximum, **2 heures** après la fin de la dernière manche
>>>>> CHAPITEAU Rue de l'Europe, 19
- b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général et du Challenge Sigma, aux trois premiers de chaque classe, à la première écurie et à la première dame.
Ainsi qu'au 1^{er} pilote ASAF / VAS/ CSAP Brabant Fr, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur/ Ecurie Hesbaye.
- c. La présence physique du pilote est indispensable pour prétendre à recevoir les récompenses.

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

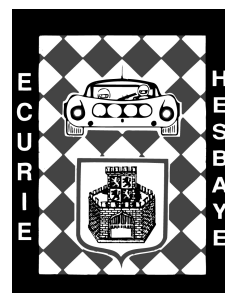
Art. 11. - Divers

En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le 07 / 05 / 2018 par Nicole SCHULJENKO LG409 pour la CSAP LIEGE.

Règlement approuvé le 02/06/2018 par Katty BARIO, licence HT 011 pour l'ASAF.

ville de
hannut



Club organisateur : Ecurie Hesbaye asbl

Date : 15 aout 2018

Epreuve : SLALOM de HANNUT

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 12 Aout 2018
à SEVRIN Lambert - Chée Freddy TERWAGNE, 178 à 4540 AMAY
mail :lambert.sevrin@skynet.be fax :085 / 31 46 00

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

<u>Engagement reçu</u>	<u>Paiement reçu</u>	DIVISION		NUMERO ATTRIBUE
le / /	le / /	CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

NOM :

Si pseudonyme :

Prénom :

Homme/Femme

(Biffer la mention inutile)

Né(e) le

Adresse (Rue et n°) :

Code postal :

Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM :

E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)	
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)	
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)
Division 4	Toutes classes confondues			
Division 5*	(ACCESS) Toutes classes confondues			

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe	Access*

ECURIE :

*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture (sauf ACCESS : pas de "doublons")

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote

Date :

Signature du pilote (précédée de la mention " Lu et approuvé ") :

..

..

Numéro attribué à la voiture :

JOINDRE LA FICHE DES " VERIFICATIONS " **ADEQUATE** COMPLETEE (dans sa partie " identification ").

Slalom de HANNUT 2018

n° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature :	
...../ "" "	
Province	ASAF	VAS	N° Licence	Type
x	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV		

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollant ASAF			
Batterie		Divers :			
Extincteur					
Appui-tête		EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Casque		NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u> Nom/Cachet : Licence N° : Vérifications administratives :			
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.					
Sièges					
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

--

<i>Slalom de HANNUT 2018</i>	n° :
------------------------------	------

VERIFICATIONS (Division 5 : "ACCESS")

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :/ ""	Si pseudonyme :"	Prénom :	Signature :
--------------------------	---------------------------	-------------------	----------------------

Province	ASAF	VAS	N° Licence	Type
X	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV		


VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo?	Division	Classe

A compléter par la Commission Technique

Numéros de portières		MESURES DE LA VOITURE :	
Documents de bord		LONGUEUR HORS TOUT :	En mm
Casque		

Fixations dans l'habitacle		LARGEUR HORS TOUT :	
Publicités sur vitres		(Rétroviseurs rabattus, si la manœuvre est possible)	En mm
		

	TOTAL en mm : *
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------	---------------------

*Résultat de la mesure à transmettre au secrétariat de l'épreuve (Bureau de calcul)

Fonctionnement des freins		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Elargisseurs de voies			
Divers :			

<u>Commissaire Technique</u>	
<u>Nom/Cachet :</u>	NON CONFORME
Licence N° :	<input type="checkbox"/>

Secrétariat (visa)

SLALOM de HANNUT 2018

N°

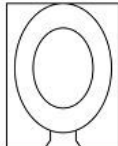
Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

Copie de votre licence "sportives 2018"

Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
 Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

ASAF-VAS-RACB uniquement COPIE de la face "PHOTO" de votre licence.

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2018
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.
Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;

Nous vous souhaitons une « bonne » course.

ville de
hannut